



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BURY

60250

DÉPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de Clermont

CANTON DE MOUY

Téléphone : 03 44 56 52 54

Fax : 03 44 26 02 02

N° 2022-136

ARRETE

PORTANT PERMISSION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

David BELVAL, Maire de la Commune de Bury,

Vu la demande en date du 03 novembre 2022, de **Madame CARRE Josette, propriétaire de l'habitation sise à BURY (60250), 131 rue Pillon Crouzet**, tendant à obtenir l'autorisation d'occuper le domaine public, à l'occasion des circonstances suivantes :

Occupation du Domaine Public ➤ **Stationnement d'une benne devant son domicile pour procéder à l'évacuation de déchets ;**

Considérant l'intérêt majeur de la sécurité et de la tranquillité publiques,

ARRETE

Article 1^{er} : Les établissements **Sud Oise Recyclerie**, intervenant au **131 rue Pillon Crouzet** sont autorisés à déposer une benne de 15m² sur le Domaine Public pour la période du **le mercredi 23 novembre 2022 de 09h00 à 17h00**, dans les conditions précédemment désignées sous les réserves suivantes, afin d'assurer la sécurité des lieux :

Toutes dispositions devront être prises pour assurer la sécurité publique.

Un éclairage de nuit devra être assuré ou système réfléchissant et pose de panneaux travaux de part et d'autre.

Aucun dépôt ne sera toléré sur le Domaine Public.

La circulation des véhicules ne devra en aucune façon être interrompue.

La continuité du cheminement des piétons devra être maintenue.

La benne ne devra dépasser le marquage des places de stationnement.

Article 2 : Il est entendu que le pétitionnaire sera responsable de tous les incidents ou accidents susceptibles de survenir du fait de la présence du chantier, toutes dégradations seront réparées à ses frais et par ses soins.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Major de la Brigade de Gendarmerie de MOUY,
- Centre de secours de MOUY,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- Madame CARRE Josette

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BURY, le 22/11/2022

Le Maire,
David BELVAL

